



## CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 10 juin 2017

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme DORISON, M. DUCLOS, M. DUMAS, M. DUROC, M. DUSSAC, Mme FOURNIER, M. HASCOET, M. LEBAS, M. LEVI-TOPAL, Mme MOIGNOT, Mme NENNER, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme ODINETZ, M. PERTUSA, M. PETIOT, M. PROUTEAU, Mme PROVOST, M. SALL, Mme SPENDEL.

**Absents :** M. CHARBONNIER, M. DELAYEN, M. GAUDIN, Mme GRANDCHAMP, Mme GUTZWILLER

### Rappel de l'ordre du jour :

- |       |  |
|-------|--|
| 09h30 | Introduction de la séance et présentation de l'intervenant :<br>Monsieur Thierry PROUTEAU  |
| 09h45 | Intervention de Madame Maria SPENDEL et de<br>Monsieur Alé SALL, chargés de mission environnement et<br>développement durable de la Métropole du Grand Paris –<br>Présentation du territoire du Grand Paris et du pré-diagnostic du<br>Plan Climat Air Energie Métropolitain |
| 10h45 | Points d'actualité et Questions diverses   |
| 11h15 | Fin de séance  |

Monsieur Thierry PROUTEAU, Président du CC2D, indique que le thème de cette séance porte sur les enjeux du Grand Paris et la présentation du pré-diagnostic du Plan Climat Air Energie Métropolitain. Il laisse la parole à Madame SPENDEL et Monsieur SALL.

Madame SPENDEL se présente. Chargée de mission au sein de la Métropole, elle a aussi eu l'occasion de travailler avec GPSO. Elle connaît donc les principaux enjeux, qu'ils soient métropolitains ou territoriaux.

Monsieur SALL occupe également une place de chargé de mission. Auparavant, il travaillait au sein de Paris Métropole qui précédait la construction de la Métropole du Grand Paris. Il a donc pu suivre les différents procédés qui ont abouti à l'éclosion de cette dernière.

Un film d'environ deux minutes est diffusé. Il résume la structure de la Métropole du Grand Paris (nombre d'habitants, superficie etc.).

Madame SPENDEL présente plus précisément la Métropole. 209 membres siègent au sein du Conseil métropolitain dont 131 maires des 131 villes membres ; le bureau est présidé par Monsieur Patrick OLLIER. Elle souligne qu'étant à ses balbutiements, la Métropole est en marche. Peu à peu, les compétences vont être déployées. La compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie », a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Plan Climat Air Energie est établi par la Métropole et chacun des territoires doit par la suite en appliquer les principes au niveau local. Elle rappelle que le schéma est porté par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Madame DORISON se demande par conséquent s'il y a des liens entre la Métropole et la Région, posant la question du mille-feuille territorial.

Madame SPENDEL estime que d'un point de vue juridique la région est chef de file en ce qui concerne les questions environnementales. Elle note néanmoins que la question de Madame DORISON est pertinente étant donné que la Métropole reste encore à un stade de mouvance.

Monsieur PETIOT souhaiterait connaître les budgets d'interventions qui sont en jeu.

Monsieur SALL chiffre le budget de la Métropole à 3,4 milliards d'euros. Cependant, il souligne que l'investissement n'est que de 70 millions d'euros. En effet, il fallait prévoir un niveau de ressource stable pour les communes membres. La neutralité budgétaire devrait par la suite tendre à disparaître et les investissements vont peu à peu gonfler.

Monsieur PROUTEAU estime que l'accumulation de strates demeure une source de complexité notoire.

Monsieur SALL précise, qu'à la base, la Métropole avait été créée dans le but de réduire le mille-feuille territorial. Une simplification devra être de toute façon organisée.

Monsieur PETIOT souhaite revenir sur la taille de la Métropole et s'étonne de l'absence de Versailles en son sein.

Monsieur SALL indique que la « petite » structure a été préférée à la « grande » structure. Aussi, seules les villes des départements de la petite couronne ont-elles été acceptées. Quelques villes situées en dehors font néanmoins aussi partie de la Métropole.

Monsieur DUMAS, à ce titre, aimerait connaître l'évolution du projet de fusion entre le département des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Monsieur SALL rappelle que certaines fusions sont en cours au sein de ces deux départements.

Monsieur PROUTEAU fait valoir qu'il conviendrait sans doute de stabiliser toutes les transformations évoquées plus haut avant d'engager des évolutions « baroques » qui vont rajouter de la confusion.

Monsieur SALL présente par la suite le Plan Climat Air Energie de la Métropole. Il le décrit comme un document de planification et un projet de développement durable. Il doit permettre d'appliquer les dispositions prises lors du protocole de Kyoto ou lors de l'Accord de Paris. Cela permet de faire la transition entre les décisions internationales, théoriques, et les actions au niveau locale, concrètes. Le réel défi est de permettre une résilience importante. Il faut être capable de surpasser une crise (inondations, dégâts climatiques etc.). Par conséquent, tous les secteurs sont touchés par ce plan. Il s'agit d'une réflexion à 360° (hôpitaux, transports, services, secteur de l'industrie etc.). La chaleur, la qualité de l'air (en réduisant les émissions de gaz à effet de serre) et la transition énergétique sont les trois grands piliers du Plan. A ce titre, il rappelle que la pollution fait environ 6000 victimes par an sur le territoire métropolitain. Il souligne aussi que ce dernier consomme énormément d'énergie mais n'en produit quasiment pas puisque 95% de sa consommation est issue d'énergies extérieures. L'autosuffisance sera donc un enjeu majeur. Il annonce que la présentation du diagnostic au Conseil de la Métropole aura lieu le 23 juin 2017. Puis, en décembre, le projet sera accepté par ce même Conseil et transmis pour avis à l'Etat, la Région et l'autorité environnementale.

Madame NICODEME-SARADJIAN se demande quels moyens la Métropole peut procurer au public pour la mise en œuvre. Emettre un document est une chose, mais ce sont les acteurs locaux, qui doivent être avertis. Ceci est le plus important.

Madame SPENDEL lui répond que la Métropole travaille avec tous les territoires grâce à un certain nombre de leviers accompagnant la mise en œuvre future.

Madame FOURNIER s'interroge sur l'existence d'un caractère opposable.

Monsieur SALL lui confirme que le Plan n'est pas un document opposable. L'accord total entre GPSO et la Métropole n'est pas quelque chose d'obligatoire. Rien ne pourra être imposé. Seule la volonté des territoires comptera.

Madame SPENDEL estime que même si la Métropole est une structure nouvelle, de nombreux leviers sont à sa disposition et l'accompagnent comme l'APUR par exemple.

Monsieur PROVOST se demande s'il y a une contrainte pour les communes. Car s'il y a des mauvais élèves, rien ne changera vraiment.

Madame SPENDEL a été étonnement surprise de l'action portée par certaines intercommunalités et en est satisfaite. De plus, grâce à l'échelle de l'intercommunalité, les mauvais élèves sont plus rapidement connus.

Monsieur LEBAS s'interroge sur l'actualité d'un projet métropolitain de Grand Paris allant jusqu'au Havre.

Monsieur SALL rappelle que l'idée avait été lancée par Monsieur SARKOZY, alors président de la République. La proposition était alors de permettre à Paris d'avoir un débouché maritime (en l'occurrence Le Havre).

Monsieur LEBAS lui demande si l'idée demeure dans « les cartons ».

Monsieur SALL lui répond que l'idée reste en tout cas dans « les esprits » (*rires*).

Madame NICODEME-SARADJIAN se demande si, au niveau communal, les PLU auront encore du sens. Si un Chavillois demandait un permis, ce serait à la Métropole de gérer. Elle s'inquiète de cette éventualité.

Monsieur SALL lui confirme, qu'à l'avenir, des PLU intercommunaux seront lancés mais pas au niveau métropolitain. Pour l'heure, les communes vont de toute façon perdurer. Par exemple, des éléments spécifiques de Chaville seront pris en compte dans le futur PLU de GPSO. Enfin, il rassure Madame NICODEME-SARADJIAN : les demandes de permis seront toujours gérées par la commune.

Monsieur PROUTEAU remercie les deux intervenants et laisse la parole à Madame FOURNIER qui résume la semaine du Développement Durable. 16 classes ont été accueillies ainsi que tous les centres de loisirs. Elle constate donc une bonne réceptivité. Le village de l'énergie, point d'orgue de la semaine, a aussi été satisfaisant (26 stands) bien que l'occurrence du week-end de la Pentecôte ait malheureusement réduit le nombre de participants. 108 personnes sont venues regarder la diffusion gratuite « *Le potager de mon grand-père* ».

Madame DORISON revient sur le CC2D, manifestant le sentiment que les réflexions émises et les documents produits restent lettre morte.

Monsieur PROUTEAU fait valoir qu'il serait effectivement utile de rendre plus manifeste la connaissance de la « production » du CC2D par les acteurs que sont la municipalité et l'intercommunalité, pour une meilleure appropriation des dossiers traités..

Monsieur PROUTEAU remercie Vincent PETAGNA pour sa première participation et l'organisation logistique de ce Conseil Communal de Développement Durable. Le Président salue également l'ensemble des membres et, après en avoir convenu avec ces derniers, fixe la prochaine séance au **samedi 30 septembre 2017**.

